

Déclaration des Organisations de la Société Civile, à l'issue de la douzième session d'évaluation du processus ITIE en République Démocratique du Congo.

Nous, délégués des Organisations de la Société Civile de la République Démocratique du Congo (RDC), œuvrant dans le secteur des ressources naturelles, réunis du 19 au 20 Juin 2014 dans la salle de réunions CHEBEYA du Centre Carter à Kinshasa, à l'occasion de la douzième session d'évaluation du processus ITIE/RDC, avec l'appui financier de GIZ.

Après analyse du processus ITIE en RDC, avons noté des progrès significatifs suivants :

- Le rapport complémentaire, adopté par le Comité Exécutif et envoyé au Secrétariat International de l'ITIE a permis d'éclairer toutes les zones d'ombres contenues dans le rapport ITIE 2011,
- La RDC a rempli toutes les mesures correctives exigées par le Conseil d'Administration de l'ITIE pour son admission au statut de pays conforme, tel que constaté aussi par le Secrétariat International dans son rapport d'examen,
- Le plan de travail annuel 2014, discuté et adopté par le Comité Exécutif, est en train d'être mis en œuvre avec l'appui du Gouvernement et des partenaires ;
- Le renforcement des capacités de parties prenantes notamment sur la nouvelle norme et la fiscalité se poursuit;
- Les organisations de la société civile intervenant dans le secteur des ressources naturelles ont entamé les échanges sur le Code de conduite des acteurs de la société civile au Groupe Multipartite de la RDC.

Ainsi, les délégués des Organisations de la Société Civile œuvrant dans le secteur des ressources naturelles se disent satisfaits s'agissant :

- De la revue légale du Secrétariat International de l'ITIE qui conclut que toutes les mesures correctives ont été respectées et toutes les exigences en suspens ont été remplies par la RDC ;
- De 9 recommandations de la dernière session d'évaluation du processus ITIE/RDC formulées par la Société Civile au mois de février 2014, 6 ont été prises en compte par le Gouvernement, le Comité Exécutif et le Secrétariat Technique ;
- De l'appui financier et technique apporté par les partenaires et le Secrétariat Technique afin de faciliter l'évaluation régulière du processus ITIE par la Société Civile ;
- La mise en place par le Comité Exécutif du Groupe de Travail et de Suivi de la mise en œuvre de feuille de route.

En dépit des avancées significatives ci-dessus, les délégués des Organisations de la Société Civile ont néanmoins relevé les faiblesses suivantes :

- Le processus de collecte des données pour le Rapport ITIE 2012 accuse déjà un retard sérieux ;
- La non actualisation de la feuille de route pour la production du rapport ITIE 2012 ;
- L'étude de cadrage du rapport ITIE 2012 n'est pas encore faite;
- **Le** Rapport annuel d'activités de 2013 attendu au 1^{er} juillet 2014 n'est pas encore produit ni soumis aux parties prenantes.

- *Le décret révisé portant création, organisation, fonctionnement et mise en œuvre du processus ITIE en RDC, n'est pas encore adopté et signé par le Premier Ministre.*
- *La dissémination du rapport ITIE 2011 n'a pas encore commencé sur l'ensemble du pays,*
- *La non mise à disposition par le Secrétariat Technique des documents de travail aux parties prenantes à temps pour faciliter la participation effective au processus.*

Eu égard à ce qui précède, les délégués des Organisations de la Société Civile ont formulé des recommandations suivantes :

Au Gouvernement :

- Obtenir la signature par le Premier Ministre du Décret révisé portant création, organisation, fonctionnement et mise en œuvre du processus ITIE en RDC et assurer que les propositions formulées par la société civile sont prises en compte ;
- Poursuivre la mise en œuvre du processus ITIE en RDC en prenant toutes les mesures nécessaires, en particulier, le décaissement régulier et à temps des ressources financières requises, pour la réalisation des activités prévues dans la feuille de route 2014.

Au Groupe Multipartite :

- Actualiser et poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route 2014 en tenant compte de la date butoir de publication du rapport ITIE 2012, fixée au 31 décembre 2014 ;
- Procéder préalablement à la mise à jour de l'étude de cadrage avant l'élaboration des termes de référence et le recrutement du Conciliateur indépendant ;
- Lancer dans un bref délai le processus de collecte des données pour le Rapport ITIE 2012 ;
- Mobiliser et mettre urgemment à la disposition des organisations de la Société Civile engagées dans le processus ITIE des ressources financières requises pour la dissémination du Rapport ITIE 2011 ;
- Adopter dans un bref délai le projet de Décret révisé portant création, organisation, fonctionnement et mise en œuvre du processus ITIE en RDC et s'assurer que les propositions formulées par la société civile sont prises en compte ;
- S'assurer que le Groupe de Travail de Suivi est réellement opérationnel et dispose d'une méthodologie de travail ;
- S'assurer que toutes les parties prenantes ont des documents de travail à temps et participent de manière efficace aux réunions ;
- S'assurer que le rapport annuel d'activités 2013 est disponible et partagé aux parties prenantes avant le 1 juillet 2014.

En ce qui nous concerne, nous nous engageons à :

- Finaliser l'élaboration du Code de conduite des acteurs de la société civile au Groupe Multipartite de la RDC afin de l'adopter à la 13^{ème} session d'évaluation du processus ITIE ;
- Mobiliser des ressources auprès des partenaires et du gouvernement afin d'assurer davantage notre participation effective au processus ITIE en RDC.

Fait à Kinshasa, le 20 Juin 2014

Les Organisations signataires,

1. Réseau Ressources Naturelles (RRN) ;
2. Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) ;
3. Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales de Développement (CRONGD), Kasai-Oriental ;
4. Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales de Développement (CRONGD), Kasai-Occidental ;
5. Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales de Développement (CRONGD), Bandundu ;
6. Conseil National des Organisations Non Gouvernementales de Développement (CNONGD) ;
7. Plateforme des Organisations de la société civile intervenant dans le secteur Minier (POM) ;
8. Women's International League for Peace and Freedom / RDC (WILPF/RDC) ;
9. Action des Chrétiens Activistes des Droits de l'Homme à Shabunda (ACADHOSHA) ;
10. Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme (ASADHO) ;
11. Centre pour la Promotion et l'Education des Communautés de Base (CEPECO) ;
12. Action Paysanne contre la Faim (APCF) ;
13. Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP) ;
14. Alternative Citoyenne pour les Droits de l'Homme (ALCIDHO) ;
15. Femme et Justice Economique (FEJE) ;
16. Groupe d'Appui aux Exploitants des Ressources Naturelles (GAERN) ;
17. Maniema Libertés (MALI asbl) ;
18. Organisation Congolaise des Ecologistes et Amis de la Nature (OCEAN) ;
19. Nouvelles Dynamiques pour le Développement Rural Intégral, (NODRI) ;
20. Association des Juristes pour la Bonne gouvernance (AJBG)
21. Initiative Locale pour le Développement Intégré (ILDI) ;
22. Réseau pour la Bonne Gouvernance du Secteur Extractif (BGSE) ;
23. Observatoire de la Société Civile pour les Minerais de Paix (OSCMP) ;
24. AFRE WATCH ;
25. Organisation pour la Protection de la nature (OPN) ;
26. Centre d'études et de Formation Populaire pour les droits de l'homme (CEFOP/DH) ;
27. Observatoire d'étude et d'Appui à la RSE ;
28. Ressources Naturelles et Développement (RENAD).